



David Gordon-Krief,
Président de l'UNAPL

Vers de « bonnes pratiques »

Les études le montrent, les sondages en témoignent, les professions libérales ont très largement décidé de sanctionner le gouvernement qui doit tirer les enseignements du scrutin de mars 2010. Le mécontentement général s'est exprimé. Au lendemain de cet avertissement, un message doit être transmis aux 700 000 professionnels libéraux et 1 700 000 salariés qui se sont sentis négligés ces derniers temps, qui ont le sentiment de ne pas être entendus, pas même écoutés. Les pouvoirs publics doivent rouvrir le débat, renouer le lien distendu.

Pourtant, alors que nos professions sont au cœur de la relation humaine, le problème de la reconnaissance de notre grande famille perdure. Ce paradoxe illustre malheureusement les dysfonctionnements actuels du dialogue social et plus particulièrement, l'absence, en amont, de la consultation des professions libérales de tous les débats sociaux majeurs.

Malgré notre légitimité à être partenaire actif de la réforme, nous sommes victimes d'un lourd déficit de représentativité et d'audibilité. Pour ces raisons, notre discours doit s'adapter, se forger, se façonner afin d'être en phase avec les évolutions de l'opinion et les échéances à venir en 2010.

C'est à l'UNAPL de resituer le débat politique. C'est à nous de le diffuser. J'ai la volonté de travailler avec vous, sur un projet ambitieux. Je suis conscient de l'ampleur de la tâche à mener mais je sais que nous voulons tous aller dans la même direction, que nous voulons tous atteindre les mêmes objectifs. Il faut engager la réflexion sur les actions à mener pour nous adapter aux enjeux actuels, aux enjeux politiques et aux enjeux de société.

Les objectifs sont simples : reconnaissance de l'activité libérale comme acteur incontournable de la société et de l'économie ; reconnaissance de la cohésion des professionnels libéraux ; reconnaissance de la valeur ajoutée incomparable que nous apporterons dans le débat social.

Il nous faut repositionner l'UNAPL dans le dialogue social, adopter une démarche constructive, afin d'être intégré dans la procédure de concertation des partenaires sociaux avant l'examen de tout texte portant sur les relations individuelles et collectives de travail.

Il nous est nécessaire de nous inscrire dans une démarche de propositions et de dialogue permanent avec les pouvoirs publics, en intervenant sur tous les prochains grands débats publics et en étant à l'origine de grandes réflexions.

Afin de répondre efficacement aux enjeux qui se profilent, nous allons mettre en place des actions concrètes qui s'inscriront dans le cadre du débat public et mettront ainsi sous les projecteurs, la force de propositions de l'UNAPL, acteur essentiel du dialogue social.

Bien évidemment, la consultation large des professionnels libéraux doit devenir une évidence. Je m'étais engagé à rencontrer les décideurs, syndicalistes et politiques. Je m'étais engagé à parcourir le territoire. Les actions sont engagées, les rendez-vous sont fixés.

Monsieur Hervé Novelli et son ministère ont ouvert la voie en inscrivant le développement des professions libérales dans leurs priorités, suite à la remise du rapport Longuet.

Les autres ministres, parlementaires, conseillers nous ont reçus et l'idée de porter le message sur le rôle des professions libérales germe. De nombreux contacts, beaucoup de signes encourageants... mais après ? Pouvons-nous être sûrs de la volonté de nos politiques de s'engager, ou s'agit-il d'un simple effet de mode, consécutif à la prise de conscience de notre déception et de notre détermination ?

Je serai particulièrement vigilant à ce que ces engagements, à ce que ces rendez-vous de courage, se traduisent dans les faits. Et en dépit des problèmes de représentativité que nous rencontrons, du mépris dont nous sommes souvent victimes, des réformes auxquelles nous aurions dû être associés, nous allons convenir tous ensemble, en étroite relation avec les pouvoirs publics, de « bonnes pratiques ».

Nous ne sommes pas naïfs, nous sommes optimistes...

L'Entreprise Libérale – Éditée par l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) ■■■ **Siège social** : 46, bd de la-Tour-Maubourg – 75343 Paris CEDEX 07 – Tél. : 01 44 11 31 50 – Fax : 01 44 11 31 51 – Email : info@unapl.org ■■■ **Président et directeur de la publication** : David Gordon-Krief ■■■ **Président-directeur délégué** : Olivier Aynaud ■■■ **Service financier/Abonnements** : Michel Letellier ■■■ **Comité de Rédaction** : Guy Robert, Régine Colas, Luc Fialletout ■■■ **Ont collaboré à ce numéro** : Dominique-Jean d'Auvergne, Olivier Aynaud, Martine Gagne, Marie-Claire Gozlan, Fabrice de Longevialle, Chirine Mercier, Dominique Picard, Sandra Viard ■■■ **Publicité/SEPP** : Régis Laurent, 7 rue du Général Clergerie – 75116 PARIS – Tél. : 01 47 27 50 05 ■■■ **Conception/Impression** : 36nco – Tél. : 01 49 10 50 00 – Email : info@36nco.com ■■■ **Abonnement** : 6 numéros 16 € N° ISSN : 1273-7933 – Commission paritaire : 0111G81043 – © photos de couverture : Création 36nco